

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-178** et du premier projet de règlement **RCA08-08-0001-179** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés le **25 juin 2025**. Cette assemblée aura lieu le **21 juillet 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-178** vise à autoriser des usages de la classe générique « 2213 Service de santé » dans les zones S15-001 et S15-068.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-179** vise à modifier les dispositions applicables à la sécurisation des piscines résidentielles et de modifier les exigences quant aux matériaux de revêtement extérieur d'un solarium.

Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire et s'appliquent à l'ensemble du territoire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal, le 26 juin 2025.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement